Province de Québec

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 22 avril 2013 à 19 h.

Sous la présidence de madame Linda Fortier, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et en présence du trésorier, monsieur Sébastien Racette, étaient présents et formant quorum, les membres suivants : monsieur Francis Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Le siège du conseiller # 5 est vacant.

Était absent le conseiller municipal, monsieur Pascal Denis.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation des procès-verbaux.
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 11 décembre 2012 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 11 décembre 2012 à 20 h.
- 4. Période de questions
- 5. Rapport de la présidente.
- 6. Administration, Finances et Qualité des services
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt du rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.
 - c) Autorisation de transfert budgétaire.
 - d) Révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation (OMH).

7. Sécurité publique

- a) Rapport des responsables et comités.
- b) Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de la Sécurité civile tenue le 4 mars 2013.
- c) Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de protection contre l'incendie tenue le 16 avril 2013.
- d) Terminaison d'emploi de Mme Marie-France Yelle, premier répondant.
- e) Entente mutuelle MRC Pays-d'en-Haut sur la répartition des services spécialisés Addenda # 2.
- f) Acquisition de radios portatifs.
- g) Location de téléavertisseurs alpha numériques.
- h) Commandite Défi cycliste 2013 Mme Francine Chaput.

8. Réseau artériel et Hygiène du milieu

- a) Rapport des responsables et comités.
- b) Fermeture temporaire d'un tronçon du chemin Masson, Samedi 22 juin 2013.

9. Culture, Récréation et Promotion touristique

- a) Rapport des responsables et comités.
- b) Embauche Concours d'emploi # 201303-05 M. Simon-Pierre Lyonnais-Lafond, manœuvre et préposé au débarcadère.
- Autorisation à l'Association de chasse et Pêche des Laurentides Tournoi de pêche familial au débarcadère municipal le samedi 15 juin 2013.
- d) Horaire d'ouverture 2013 du débarcadère municipal.
- 10. Correspondance.
- 11. Affaires nouvelles.
- 12. Seconde période de questions.
- 13. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Linda Fortier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

AG-570-04-2013 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

Le point 6. b) Dépôt du rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, sera traité immédiatement après le point 3.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-571-04-2013

a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2012 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procèsverbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du mardi 11 décembre 2012 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 11 décembre 2012 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-572-04-2012 b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2012 À 20 H.

> ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procèsverbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 11 décembre 2012 à 20 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

> EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

> QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 11 décembre 2012 à 20 h soit et est approuvé tel que rédigé.

> 6 b) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012.

> En conformité avec l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, après que soit dûment paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 pour

l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur, tels que préparés par la firme Reid & Associés.

M. Benoît Reid procède à l'exposé et commente le résumé disponible à l'écran pour l'assistance tandis que monsieur Sébastien Racette fait une présentation plus détaillée sur support informatique à l'intention des participants.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE.

La présidente, madame Linda Fortier, mairesse de la Ville centre, souligne le bel effort de collaboration entre l'agglomération et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en février dernier, dans le cadre de l'évènement bénéfice de la Fondation Fais-un-Vœu.

Elle revient ensuite sur la panne de courant engendrée lors la tempête de neige du 21 décembre 2012 ayant nécessité l'intervention des services de sécurité incendie et civile. Une demande de subvention a été transmise au ministère de la Sécurité civile à cet effet.

Mme Fortier mentionne en terminant qu'une rencontre du comité nautique s'est tenue le 22 avril dernier en vue de trouver une solution aux différentes problématiques transmises aux membres de l'agglomération.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, commente les états financiers de l'agglomération. Elle explique que le léger déficit est particulièrement attribuable à deux éléments : les conditions météorologiques de décembre 2012 et aux incendies majeurs survenus en cours d'année.

Elle adresse ensuite des félicitations à toute l'équipe administrative pour les résultats de l'année qu'elle juge satisfaisants compte tenu des circonstances incontrôlables 2012.

AG-573-04-2013 c) <u>AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE</u>.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, un transfert budgétaire se doit d'être effectué;

ATTENDU la demande de transfert telle que formulée par monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, en date du 26 mars 2013, tel qu'il appert ci-dessous :

Du poste	Au poste	Montant
62-70130-141	62-70130-516	4 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder au transfert budgétaire pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau ci-dessus.

AG-574-04-2013 d) RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH).

ATTENDU la résolution # AG-564-12-2012 datée du 11 décembre 2012 par laquelle ce

conseil approuvait les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation au montant de 121 247 \$ prévoyant un déficit de 48 499 \$;

ATTENDU le rapport d'approbation des budgets 2013 par la Société d'habitation du Québec daté du 22 janvier 2013 révisant à la hausse les prévisions budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les nouvelles prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation au montant de 121 315 \$ accusant un déficit de 48 567 \$ et une contribution municipale à ce déficit de 10 % soit un montant de 4 857 \$.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, dépose le rapport d'activités pour le mois de mars 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente le rapport déposé dont :

7 sorties du service d'incendie ;

Révision des pratiques pour les officiers ;

Une nouvelle borne sèche située sur le chemin Dupuis ;

Formation sauvetage sur glace;

Simulation de panne électrique en préparation au mois de juin ;

Et seulement 5 appels de premiers répondants depuis le mois de mars.

AG-575-04-2013 b) <u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ</u> CIVILE TENUE LE 4 MARS 2013.

ATTENDU la réunion du Comité de la Sécurité civile de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 4 mars 2013 ;

ATTENDU le procès-verbal rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie et coordonnateur de la Sécurité civile, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations du comité.

AG-576-04-2013 c) <u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENUE LE 16 AVRIL 2013</u>.

ATTENDU la réunion de la Commission de protection contre l'incendie tenue le 16 avril 2013 ;

ATTENDU le procès-verbal rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie et coordonnateur de la Sécurité civile, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de la Commission.

AG-577-04-2013 d) <u>TERMINAISON D'EMPLOI DE MME MARIE-FRANCE YELLE, PREMIER RÉPONDANT.</u>

ATTENDU que madame Marie-France Yelle a informé le directeur, monsieur Pierre Tessier, de son indisponibilité et son empêchement à poursuivre ses fonctions au sein de l'équipe des premiers répondants compte tenu de ses occupations à temps plein ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est à unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le départ de madame Marie-France Yelle et la remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe des premiers répondants pour ses deux années de service.

AG-578-04-2013 e) <u>ENTENTE MUTUELLE MRC PAYS-D'EN-HAUT SUR LA RÉPARTITION DES</u> SERVICES SPÉCIALISÉS – ADDENDA # 2.

ATTENDU l'entente relative à la protection contre l'incendie et la fourniture mutuelle de services entre les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut en vigueur depuis 2010 ;

ATTENDU l'élaboration du document intitulé « Tableau d'inventaire des services spécialisés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut » par les directeurs des services en sécurité incendie à la demande du comité de sécurité incendie (CSI) afin de permettre à ce même comité d'adresser une recommandation au Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut au sujet de la répartition des services spécialisés ;

ATTENDU que ce tableau dresse une liste exhaustive des ressources humaines et équipements requis pour offrir de tels services spécialisés, sollicite l'intérêt des municipalités à ce sujet et demande une tarification appropriée pour l'offre de tels services ;

ATTENDU l'intérêt de la Ville à intégrer une pareille répartition des services spécialisés assortis de la tarification proposée à l'entente existante par addenda ;

ATTENDU le projet d'addenda # 2 tel que préparé par Me Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut, accompagnant sa lettre du 28 mars 2013 et intitulé « Entente d'assistance mutuelle en sécurité incendie, addenda no 2 (services spécialisés) » ;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de protection contre l'incendie pour que les services spécialisés proposés par le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel (sauvetage hors route (hiver/été) et sauvetage nautique (hiver/été) soient offerts tels qu'indiqués et que les services mutuels et la tarification soient acceptés tels que proposés au tableau à l'étude;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la conclusion de cette entente et mandate la présidente, madame Linda Fortier, mairesse de la ville centre, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel l'addenda no 2 à intervenir.

AG-579-04-2013 f) <u>ACQUISITION DE RADIOS PORTATIFS</u>.

ATTENDU que le contrat de location avec option d'achat des douze (12) radios portatifs pour le Service de Sécurité civile vient à échéance le 15 juillet 2013 avec Sterling TSS Financement Corporatif Inc. ;

ATTENDU qu'après étude de la qualité et l'état des appareils après un usage de 3 ans, le directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, est favorable à exercer l'option d'achat de ces appareils ;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de protection contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'achat des douze (12) radios portatifs 1CF50V, antennes, clips, batteries et chargeurs et autorise le Service de la Trésorerie à défrayer un montant de 710.50 \$ plus les taxes applicables à la fin du contrat pour exercer l'option d'achat.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-650.

AG-580-04-2013 g) LOCATION DE TÉLÉAVERTISSEURS ALPHA NUMÉRIQUES.

ATTENDU que le contrat de location des trente-neuf (39) téléavertisseurs alphanumériques pour le Service de Sécurité Incendie venait à échéance en janvier dernier avec Le Réseau Mobilité Plus ;

ATTENDU l'offre de renouvellement au prix de 6.95 \$ par téléavertisseur alphanumérique par mois pour une période de trente-six (36) mois de Le Réseau Mobilité Plus ;

ATTENDU qu'après étude, le directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, est favorable au renouvellement de cette location jusqu'au 15 janvier 2016 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de protection contre l'incendie :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat de location des trente-neuf (39) téléavertisseurs alphanumériques de Le Réseau Mobilité Plus pour une période de trente-six (36) mois jusqu'au 15 janvier 2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-516.

AG-581-04-2013 h) COMMANDITE DÉFI CYCLISTE 2013 – MME FRANCINE CHAPUT.

ATTENDU la tenue du défi cycliste des pompiers organisé par la Fondation des pompiers du Québec au profit des Grands brûlés à la fin juin 2013 ;

ATTENDU qu'une de nos pompières, madame Francine Chaput, a confirmé sa participation à ce défi afin de représenter l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel en vue de parcourir 1 000 km en six jours ;

ATTENDU la demande telle que formulée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 28 mars 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la démarche de madame Francine Chaput et la félicite pour sa détermination et autorise le Service de la Trésorerie à lui remettre une commandite au montant de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-970.

8. <u>RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>

a) RAPPORT

La responsable, madame Linda Fortier, commente les activités du Service des Travaux publics.

Elle mentionne que les cols bleus sont à pied d'œuvre depuis les derniers jours pour entreprendre des travaux du printemps, notamment la réparation des nids de poule et le balayage des rues du réseau artériel.

AG-582-04-2013 b) <u>FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DU CHEMIN MASSON, SAMEDI 22 JUIN 2013</u>.

ATTENDU les manifestations prévues pour la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson particulièrement celle du spectacle en plein air le samedi 22 juin 2013 en soirée ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue Pins et le chemin de Sainte-Marguerite ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite entre 17 h et minuit (0 h) le samedi 22 juin 2013.

QUE le Service des Travaux publics et Services techniques soit requis d'apporter les correctifs nécessaires à la signalisation routière.

QU'avis soit adressé aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par cette fermeture temporaire.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORT.

Monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, dépose le rapport d'activités de la bibliothèque produit par la responsable, madame Joane Grandmaison, pour le mois de mars 2013.

Le conseiller responsable, monsieur Francis Denis, commente le rapport déposé et mentionne les activités prévues à la bibliothèque municipale, notamment la lecture de contes et les formations en informatique dont le prochain cours s'intitule « Comment gérer photos numériques ».

Il annonce que la programmation d'Été en fête 2013 qui est actuellement à l'étape de finalisation sera très riche en activités dès le 8 juin et diversifiée jusqu'au 30 juin, il invite l'assistance à surveiller sa sortie prochaine en mai.

AG-583-04-2013 b) <u>EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201303-05 – M. SIMON-PIERRE LYONNAIS-LAFOND, MANŒUVRE ET PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE.</u>

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions des règlements # 07-2006 et # 50-2010 en vigueur ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201303-05 par affichage le 26 mars 2013 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, en faveur de la candidature de monsieur Simon-Pierre Lyonnais-Lafond ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Francis Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et procède à embauche de monsieur Simon-Pierre Lyonnais-Lafond à titre de salarié temporaire au poste de manœuvre et préposé au débarcadère principalement affecté au contrôle de l'accès des embarcations au débarcadère municipal pour la saison 2013 débutant le 20 avril jusqu'au 30 septembre 2013 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-29000-141.

AG-584-04-2013

c) <u>AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES LAURENTIDES – TOURNOI DE PÊCHE FAMILIAL AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL LE SAMEDI 15 JUIN 2013</u>.

ATTENDU la demande de monsieur Henry Méry, directeur de l'Association de chasse et pêche des Laurentides, afin de pouvoir utiliser les infrastructures au débarcadère municipal à l'occasion du tournoi familial de pêche annuel qui se tiendra le samedi 15 juin 2013 ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager une telle activité familiale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il autorise la tenue d'un tournoi de pêche à la date mentionnée et met à sa disposition le site requis conditionnellement à ce que l'Association de Chasse et pêche des Laurentides détienne une police d'assurance responsabilité civile adéquate et que cette activité permette aux usagers réguliers de ces infrastructures de s'en prévaloir.

QUE demande soit adressée à la Sûreté du Québec pour obtenir leur collaboration afin de maintenir la sécurité routière en périphérie et une surveillance sur le lac Masson en cette occasion.

AG-585-04-2013 d) HORAIRE D'OUVERTURE 2013 DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Francis Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture du débarcadère municipal du lac Masson avec contrôle d'accès du samedi 4 mai jusqu'au dimanche 29 septembre 2013 du lundi au jeudi de 9 h à 19 h et du vendredi au dimanche de 9 h à 20 h.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-586-04-2013 13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Etant 19 h 42, IL EST PROPOSE par monsieur Francis Denis, APPUYE par madame
Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la
séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)
Madame Linda Fortier,	Monsieur Sébastien Racette
Présidente	Trésorier